



TAXE HFC SUPPRIMÉE DU PLF 2019

Le gouvernement a supprimé la taxe promise sur les HFC de son projet de loi de finances 2019.

La taxe promise par le gouvernement français sur les HFC ne figure pas dans le projet de loi de finances présentée le 24 septembre pour l'exercice 2019. Mais il pourrait réapparaître sous forme d'amendement, on confie des sources parlementaires françaises à sheccoBase France.

Par ailleurs, l'équipe du député Matthieu Orphelin, qui avait co-signé l'amendement introduisant la taxe l'année dernière, a confirmé sa détermination à réintroduire la proposition fiscale en déposant un amendement au nouveau projet de loi de finances.

Calendrier législatif

Maintenant qu'il a été officiellement publié, l'Assemblée nationale et le Sénat disposent de 70 jours pour examiner et adopter le projet de loi de finances pour l'exercice de l'année fiscale 2019. L'Assemblée nationale a 40 jours pour adopter le texte en première lecture. Le projet est ensuite envoyé au Sénat pour examen dans les 20 jours.

Si nécessaire, un comité mixte composé de sept membres du Parlement et de sept sénateurs se réunissent ensuite pour examiner toutes les dispositions du texte en cours de discussion. Cela a été le cas pour la taxe HFC proposée dans le PLF 2018 l'année dernière.

Le projet de loi de finances pour le nouvel exercice de l'année fiscale est voté et publié au Journal officiel au cours des derniers jours de l'année. La plupart des dispositions fiscales s'appliquent à l'exercice suivant.

Plus d'informations (en anglais) sur R744.com: <http://r744.com/articles/8563/>



Plus tôt cette année, un représentant du ministère de la Transition écologique et solidaire a révélé que la taxe était en péril en raison de la démission de l'ancien ministre Nicolas Hulot.

« Le projet de taxe HFC était une initiative menée personnellement par M. Nicolas Hulot. Suite à sa démission, le contexte est en effet susceptible de changer, » a déclaré une source au ministère dans un entretien exclusif avec sheccoBase France.

Une source du ministère a néanmoins confié que la taxe était en réexamen après la publication du PLF 2019. « Après le départ de Nicolas Hulot, la taxe sur les HFC est en train d'être réexaminée au sein du gouvernement. Une décision sera prise dans les semaines à venir, » a rapporté La Revue Pratique du Froid.

ÉDITORIAL



Chillventa, le salon incontournable du secteur CVC&R européen, n'est plus qu'à quelques semaines. Le salon, qui a lieu chaque année à Nuremberg, en Allemagne, accueillera le

plus grand nombre de technologies à base de fluides frigorigènes naturels au monde. sheccoBase sera présent pour identifier les nouvelles technologies et tendances de marché. Nous espérons vous y voir et ne manquerons pas de relayer les messages clés dans la prochaine édition de sheccoBase France.

L'actualité politique et réglementaire pertinente pour les fluides frigorigènes naturels est également riche pour cette édition d'octobre. Taxe HFC, la promesse d'adoption du règlement européen F-Gaz par le Royaume-Uni même en cas de « Brexit sans accord », et l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal continuent de rythmer les activités de la profession. Chacune de ces initiatives sont une opportunité supplémentaire pour le marché des fluides frigorigènes naturels de se développer. Ces dernières requièrent néanmoins une analyse claire et détaillée pour identifier les opportunités à saisir et éclairer les décisions stratégiques sur le long terme du secteur du froid et de ses utilisateurs finaux.

C'est en partie grâce à ce contexte législatif que Migros, le géant de la grande distribution suisse, a fait le choix d'aller presque entièrement vers du naturel à l'horizon 2030. Retrouvez dans cette édition plus de détails sur la stratégie du groupe.

Marc Chasserot
CEO, shecco

L'étude AFCE sur les fluides frigorigènes alternatifs suscite la controverse

L'Alliance Froid Climatisation Environnement a présenté lors de son colloque organisé le 21 septembre 2018 les résultats de l'étude qu'elle a commanditée, et réalisée par le Cemafruid, le CITEPA, et EReIE.



L'étude a pour objectif d'identifier et recommander l'utilisation de fluides alternatifs pour chaque application dans le secteur CVC&R.

Thomas Michineau du Cemafruid a présenté les résultats de l'étude lors du colloque AFCE. Certains participants ont critiqué l'étude qui considère les équipements à base de CO₂ comme une technologie peu développée et insatisfaisante en terme d'efficacité énergétique dans les climats chauds du sud de l'Europe, par exemple.

Deux participants ont ainsi souligné qu'il existe désormais plus de 10,000 installations au CO₂ (14,000 selon les estimations de sheccoBase). Un autre participant a expliqué que l'étude ne mentionnait pas la possibilité d'installer des éjecteurs et autres solutions pour optimiser la consommation énergétique d'équipements à base de CO₂ dans les climats chauds.

[frigoristes.fr](http://www.frigoristes.fr), une plateforme d'actualité du secteur CVC&R en France, a souligné que l'étude « soulève plusieurs interrogations sur [...] l'objectivité des expertises publiées ou présentées ».

Plus d'informations à propos de l'étude et les critiques qu'elle suscite sur [lesfrigoristes.fr](http://www.frigoristes.fr/article.php?sid=370#.W7N88xMzZcD): <http://www.frigoristes.fr/article.php?sid=370#.W7N88xMzZcD>

Étude: http://www.my-regie.com/afce-site/wp-content/uploads/2018/09/Rapport_Final_Definitif_Etude_Alternatives_V7-1.pdf

Comment travailler avec de l'ammoniac en France

Selon une note d'analyse publiée par la Commission européenne, la France est le seul pays de l'Union Européenne à imposer des « règles restrictives » sur l'utilisation de l'ammoniac en réfrigération (<http://ec.europa.eu/transparency/regdoc/rep/1/2016/EN/COM-2016-749-F1-EN-MAIN-PART-1.PDF>).

En France, les installations à base d'ammoniac d'une charge unitaire supérieure à 50kg dans chaque système frigorifique sont soumises à une déclaration obligatoire et des contrôles périodiques par des organismes agréés (article L. 512-11 du code de l'environnement). Un site équipé de plusieurs systèmes frigorifiques dont la charge totale est supérieure ou égale à 1,5 tonnes d'ammoniac nécessite une autorisation de la préfecture avant de pouvoir être installé.

Malgré ces barrières réglementaires, Yvan Le Picault et Eric Martin de Johnson Controls Industries (JCI) ont présenté lors d'un colloque organisé par l'AFCE le 21 septembre 2018 les nombreux avantages offerts par l'ammoniac en réfrigération industrielle.

Yvan Le Picault et Eric Martin ont notamment souligné que l'ammoniac présente un faible taux de fuite. JCI a ainsi enregistré un taux de fuite annuel inférieur à 2% pour ses installations à base d'ammoniac.

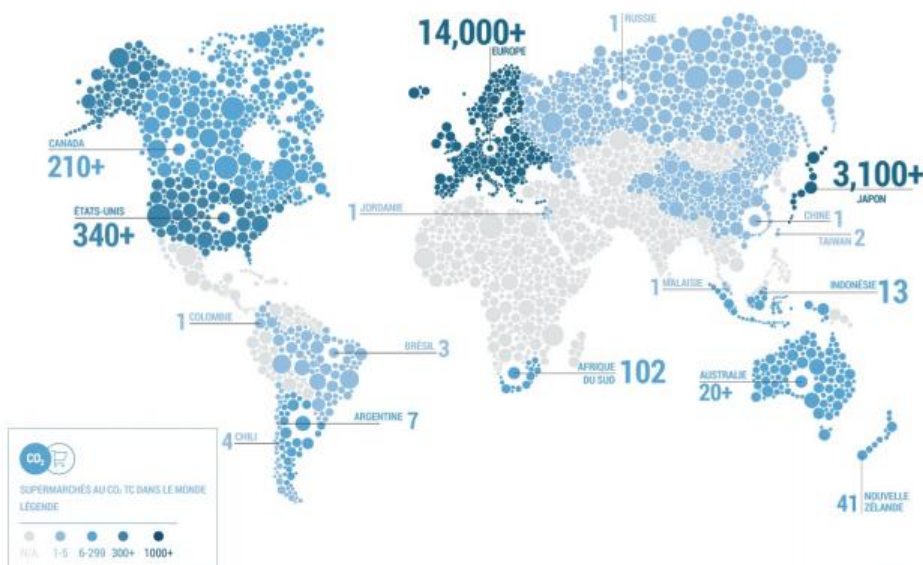
Les installations à base d'ammoniac en France sont également souvent éligibles au Certificat d'économie d'énergie grâce à la récupération de chaleur offerte par ces technologies. Il s'agit d'une prime à l'efficacité énergétique délivrée par l'État qui finance la réalisation de travaux à caractère énergétique. 60% des installations de JCI à base d'ammoniac bénéficient du CEE.

Le faible coût du fluide, et le faible taux d'accidentologie, notamment grâce à l'odeur reconnaissable de l'ammoniac en cas de fuite, ont également été cités parmi les avantages offerts par l'utilisation de l'ammoniac.

Plus d'informations dans la présentation de Yvan Le Picault et Eric Martin de JCI au colloque AFCE: <http://www.my-regie.com/afce-site/wp-content/uploads/2018/09/Ammoniac-JCI.pdf>

INFOGRAPHIQUE

Nombre de supermarchés équipés de la technologie au CO₂ transcritique dans le monde (Février 2018)



Migros s'engage dans une stratégie à base de fluides frigorigènes naturels

Convaincu que les fluides frigorigènes naturels continueront à jouer un rôle central dans la réalisation de ses objectifs en matière de développement durable, le détaillant suisse Migros souhaite que la « grande majorité » de ses supermarchés soit équipés de systèmes à base de fluides frigorigènes naturels d'ici 2030, dont la plupart utiliseront des équipements transcritiques au CO₂.

Pour la réfrigération des supermarchés, toutes les installations nouvelles et réaménagées de Migros utilisent des systèmes transcritiques au CO₂ (depuis 2010). En 2015, la société a investi dans de nouvelles innovations telles que les éjecteurs pour améliorer son efficacité.

« Nous nous sommes arrêtés avec les nouveaux systèmes HFC en 2010. Nous adoptons des nouvelles installations à base de fluides frigorigènes naturels à un rythme de 30 à 50 par an, que ce soit dans des supermarchés neufs ou rénovés », a expliqué Urs Berger, qui dirige le département de l'énergie et de la technologie du bâtiment chez Migros Engineering Solutions (MES).

En outre, Migros dispose actuellement de 25 supermarchés équipés de systèmes sur boucle d'eau à base de propane (R290).

Pour Migros, le choix d'un système sur boucle d'eau est particulièrement rentable si le magasin est suffisamment petit,

n'offre que peu d'espace sur le site pour une salle des machines, et qu'il existe une demande d'eau chaude ailleurs.

« L'installation de ces systèmes de boucle d'eau à base de R290 est en partie motivée par le fait que vous n'avez pas d'espace sur le site pour une salle des machines », a déclaré André Doppler de la coopérative Migros Zürich, responsable du système dans un des magasins suisses équipé de cette technologie.

Certains utilisateurs de technologies CVC&R adoptent les HFO, la nouvelle génération de réfrigérants synthétiques, comme moyen de se conformer à la phase de réduction progressive des HFC. Migros a-t-il également envisagé de suivre cette voie?

« Les HFO sont apparus il y a plus de dix ans et ne sont jamais entrés en production de masse. Ils ont leurs points faibles. C'est en partie la raison pour laquelle nous ne nous sommes pas convertis aux HFO », a expliqué Berger.

« Dans quelques années, la discussion sera terminée - il y a très peu d'applications dans lesquelles les HFO ont un sens », a-t-il ajouté.

Plus d'informations (en anglais) sur [accelerateeu.com](http://accelerateeu.com/sites/action/AE1809/read/s_last): http://accelerateeu.com/sites/action/AE1809/read/s_last

MARCHÉ

Les fluides frigorigènes naturels de plus en plus présents à Chillventa



L'édition 2018 du salon Chillventa, qui se tiendra du 16 au 18 octobre 2018, présentera le plus grand nombre de technologies à base de fluides frigorigènes naturels au monde à ce jour.

Chillventa est le plus grand salon CVC&R pour le secteur du froid européen, et a lieu chaque année à Nuremberg, en Allemagne.

Cette année, environ 260 entreprises devraient proposer des solutions à base de

fluides frigorigènes naturels, contre 188 en 2016. Cette augmentation reflète l'évolution rapide des technologies de réfrigération, climatisation et pompe à chaleur à base de fluides frigorigènes naturels au cours des deux dernières années.

L'édition de cette année devrait battre tous les records précédents, attirant quelque 1,000 exposants et plus de 32,000 visiteurs professionnels du monde entier.

Plus d'informations (en anglais) sur [hydrocarbons21.com](http://hydrocarbons21.com/articles/8572/): <http://hydrocarbons21.com/articles/8572/>

POLITIQUE

Kigali dépasse la barre des 50 signataires avec la ratification de l'UE et du Mexique

Cinquante-trois signataires, y compris la France, ont maintenant ratifié l'amendement de Kigali au Protocole de Montréal sur la réduction progressive des HFC dans le monde, y compris l'Union européenne (le 27 septembre) et le Mexique (le 25 septembre).

L'amendement de Kigali a été adopté par 197 parties réunies dans la capitale rwandaise le 15 octobre 2016. L'amendement prévoit que les pays développés prennent les devants en matière de réduction progressive des HFC, à commencer par une réduction de 10% en 2019 et de 85% en 2036 (contre une base de référence 2011-2013). Kigali a déjà atteint le seuil d'entrée en vigueur et a été ratifiée par les 20 parties requises à la fin de 2017.

Plus d'informations (en anglais) sur [ammonia21.com](http://ammonia21.com/articles/8573/): <http://ammonia21.com/articles/8573/>

POLITIQUE

Brexit: Si aucun accord n'est conclu, le Royaume-Uni mettra en place un système F-Gaz

Le gouvernement britannique a confirmé le 13 septembre 2018 qu'en cas de sortie «sans accord» de l'Union européenne, il adopterait le règlement européen F-Gaz. L'Agence britannique de l'environnement (Environmental Agency - EA) serait en charge de l'administration du système de quotas, calendrier et objectifs mis en place par le règlement F-Gaz.

"Le quota actuel de HFC pour l'ensemble de l'UE que les entreprises recevront serait divisé en deux parties: un quota pour la mise sur le marché britannique attribué par le gouvernement britannique et un autre pour la mise sur le marché de l'UE, attribué par la Commission européenne", ajoute le gouvernement. D'ici la fin 2018, l'EA notifiera aux entreprises leur «valeur de référence pour le Royaume-Uni (la base de

calcul du quota annuel britannique) et leur quota de HFC britannique pour la période allant du 30 mars 2019 au 31 décembre 2019 », explique le gouvernement. .

L'EA administrerait les HFC placés sur le marché britannique en établissant un nouveau système informatique basé au Royaume-Uni, qui ne modifierait pas les exigences auxquelles sont actuellement confrontées les entreprises (qui resteraient les mêmes que le règlement européen F-Gaz). La seule différence est que les entreprises devront se référer au Royaume-Uni.

Plus d'informations (en anglais) sur r744.com: <http://r744.com/articles/8544/>

ÉVÉNEMENTS À VENIR :

Salon Chillventa – 16-18 octobre 2018 – Nuremberg, Allemagne

Organisé pour la première fois sous le nom de "Chillventa" en 2008, c'est aujourd'hui l'un des événements les plus importants au monde pour la réfrigération, la climatisation et les pompes à chaleur.

<https://www.chillventa.de>

30^e Réunion des Parties, Protocole de Montréal – 5-9 novembre 2018 – Quito, Équateur

Réunion annuelle des Parties du Protocole de Montréal pour assurer le suivi et l'implémentation de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal.

<http://conf.montreal-protocol.org/meeting/mop/mop30/SitePages/Home.aspx>



ATMOsphere Europe – 19-21 novembre 2018 – Lac de Garde, Italie

La 9^e conférence annuelle ATMOsphere Europe aura lieu au Lac de Garde en Italie. Plus de 500 leaders du secteur sont attendus.

<http://www.atmo.org/Europe2018>

Salon Interprofessionnel du Froid et de ses Applications (Sifa) – 28-29 novembre 2018 – Lyon, France

Sifa est le salon le plus important en France pour les acteurs de la filière du froid. Il réunit l'ensemble des acteurs de la chaîne du froid.

<http://www.expo-sifa.com>

CONTACTEZ- NOUS

Inscrivez-vous:
info@sheccobase.com

Soyez visibles et devenez
sponsor!
Marc Chasserot
marc.chasserot@shecco.com

Partagez vos idées d'articles!
Marie Battesti
marie.battesti@shecco.com

+32 2 230 3700

À propos de shecco :
shecco est un accélérateur de
marché mondial qui aide ses
partenaires dans le secteur du
chauffage, climatisation et
réfrigération à commercialiser
leurs solutions innovantes
plus rapidement. Nous
sommes spécialisés dans les
services et produits intégrés
pour faire progresser
l'utilisation des cinq
réfrigérants naturels: dioxyde
de carbone (CO₂), ammoniac
(NH₃), hydrocarbures (HC), eau
et air. Notre portefeuille
comprend des activités dans
trois domaines: les médias,
les événements et le
développement de marché.

www.sheccoBase.com



Publié par shecco SPRL. Tous droits réservés.